**MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES**

--------------------

**SECRETARIAT GENERAL**

--------------------

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET**

--------------------

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR le projet D’ETUDES DES tRAVAUX de construction et de bitumage de la route Kayes-Bafoulabé-Toukoto-Kita-Kati (560 Km) y compris les deux ponts à Bafoulabé avec leurs voies de raccordement**

1. Le Ministère des Transports et des Infrastructures a bénéficié d’un fonds auprès de l’Agence Française de Développement (AFD) pour réaliser le « ***projet de construction et de bitumage de la route Kayes-Bafoulabé-Toukoto-Kita-Kati (560 Km) y compris les deux ponts à Bafoulabé avec leurs voies de raccordement*,»,** et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce fonds pour effectuer les paiements au titre des Services de Consultant cités ci-après « ***les études techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) de la route Kayes-Bafoulabé-Toukoto-Kita-Kati (560 Km) y compris les deux ponts à Bafoulabé avec leurs voies de raccordement* », en quatre (04) lots distincts comme suit :**

* **Lot 1 : Etudes techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux de réhabilitation de la route Kayes–Bafoulabe longue de (160 km) ;**
* **Lot 2 : Etudes techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux de construction et de bitumage de la route Bafoulabé-Toukoto-Kita (211 Km) ;**
* **Lot 3 : Etudes techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux de réhabilitation de la route Kita-Kati longue de (189 km) ;**
* **Lot 4 : Actualisation des études techniques des travaux de construction des deux ponts de Bafoulabe et ses voies d’accès longue de 10 km.**

2. La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures lance une sollicitation de manifestations d’intérêt auprès des Bureaux d’études, conformément aux principes directeurs régissant la sélection de consultants en vue d’établir quatre (04) listes restreintes des sociétés à consulter pour l’exécution des contrats susmentionnés.

3. Les bureaux d’études intéressés sont invités à présenter leur candidature. Les bureaux d’études éligibles doivent produire les informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour les prestations prévues. Ils fourniront à cet effet, la documentation indiquant leurs qualifications (références professionnelles, expériences dans des missions comparables, liste du personnel clé disponible en mentionnant pour chaque personnel clé, le profil, le diplôme, l’expérience minimale de 10 ans dans les projets similaires, etc.). Le personnel-clé est composé sans être exhaustif, du Chef de mission, de l’Ingénieur Ouvrage d’art, de l’Ingénieur Hydraulicien, de l’Ingénieur géotechnicien, de l’Ingénieur topographe, de l’expert sécurité routière, ….etc.

Les expériences des bureaux d’études à comptabiliser **sur les dix (10) dernières années** sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lot** | **Expériences Similaires** | **Année** |
| N°1 | **Etudes techniques des travaux de réhabilitation en BB ou en enduit superficiel de route de longueur au moins égale 40 km.** | 2011-2020 |
| N°2 | **Etudes techniques des travaux de construction et de bitumage en BB ou en enduit superficiel de route de longueur au moins égale 40 km.** | 2011-2020 |
| N°3 | **Etudes techniques des travaux de réhabilitation en BB ou en enduit superficiel de route de longueur au moins égale 40 km.** | 2011-2020 |
| N°4 | **Etudes techniques des travaux de construction de pont de longueur au moins égale à 100 ml sur un cours d’eau en béton armé ou précontraint.** | 2011-2020 |

4. L’Administration se réserve le droit de vérifier l’authenticité des informations fournies.

5. Les consultants peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives et peuvent soumissionner pour plusieurs lots, et peuvent être retenus sur deux listes au plus.

6. Six (06) consultants seront sélectionnés **pour chaque lot** en accord avec les dispositions du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

7. La procédure de consultation utilisée est celle de la Sélection Basée sur la Qualité Technique et le Coût en application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

8. Les manifestations d’intérêt doivent porter expressément la mention **« Manifestation d’intérêt pour les études techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux de …………, lot n°……….. ».** Il est à noter que l’intérêt manifesté par un bureau d’études n’implique aucune obligation de la part de l’Administration de les inclure sur la liste restreinte.

9. Les bureaux d’études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l’adresse mentionnée ci-dessous aux heures locales (TU) et jours d’ouverture des bureaux :

**Direction Nationale des Routes, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP : 1758, Tél. : (+223) 20 22 29 02/ 20 23 60 88, Fax : (+223) 20 23 60 92, Bamako/République du Mali.**

10. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées ou adressées, à l’adresse mentionnée ci-dessous au plus tardle **30 avril 2021 à 10 h 00 TU**.

**Direction des Finances et du Matériel, Ministère des Transports et des Infrastructures, Dar Salam, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP. 78, Tél. : (+223) 20 22 23 81/20 23 14 50 – Fax : (+223) 20 23 90 60, Bamako/République du Mali ou par courrier électronique aux adresses suivantes :**

[**abdoulayedaou@yahoo.fr/**](mailto:abdoulayedaou@yahoo.fr/)[**sounfsy@gmail.com/**](mailto:sounfsy@gmail.com/)[**gourdo2g@hotmail.com**](mailto:gourdo2g@hotmail.com)